

Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 325 – 28 juillet 2010 – 3 pages

REGLEMENTAIRE

MODIFICATION DE L'ARRETE DIRECTIVE
NITRATES DU 21 JUILLET 2010

ORGE D'HIVER - ESCOURGEON

Résultats d'essais 2010

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4^{EME} DIRECTIVE NITRATES : ARRETE MODIFICATIF DU 21 JUILLET 2010

Suite à une demande de la Profession agricole et du contexte économique des exploitations, une adaptation de la Directive Nitrates a été faite. L'Administration a validé les modifications suivantes :

❶ Le taux obligatoire de couverture des sols à l'automne 2010 est ramené à 80 % (au lieu de 85%).


Le taux de couverture pour 2011 et 2012 reste sans changement, 90 % pour 2011 et toujours 100% en 2012.

	2009	2010	2011	2012
% de SAU	75 %	80 %	90 %	100 %

Recommandations

« Dans le souci de protéger la ressource en eau, il est cependant conseillé aux exploitants d'augmenter ce taux si les conditions du milieu et les rendements obtenus laissent craindre un fort lessivage de l'azote à l'automne ».

❷ Les apports d'azote sont modifiés de la manière suivante :

	Jan	Février						Mars	Avril	Mai	Juin
	...	1 ... 9	10 ... 14	15 ... 19	20	
Colza		50 u maxi sur justificatif	Maxi 50 % de la dose conseillée				Plafonné à 120 u par apport				
Blé tendre précédents <i>protéagineux, colza, Pomme de Terre</i>		50 u max si RSH < 70 u et BDD décolore		50 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 100 u par apport		Dernier apport : plafonné à 50 u jusqu'à 50% des épis visibles			
		50 u max si BDD décolore		50 u max							
Orge d'hiver		50 u max				Plafonné à 100 u par apport					
Orge Printemps					60 u max si RSH < 70 u		Plafonné à 120 u par apport				

❸ Les autres points de l'arrêté restent inchangés. Vous référez à l'Info.pl@ine n° 276 du 22 juillet 2009. L'arrêté complet se trouve sur le site de la D.D.T.(ex DDEA) à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

STRATEGIE AGRONOMIQUE

RESULTATS D'ESSAIS VARIETES ESCOURGEON - ORGE D'HIVER

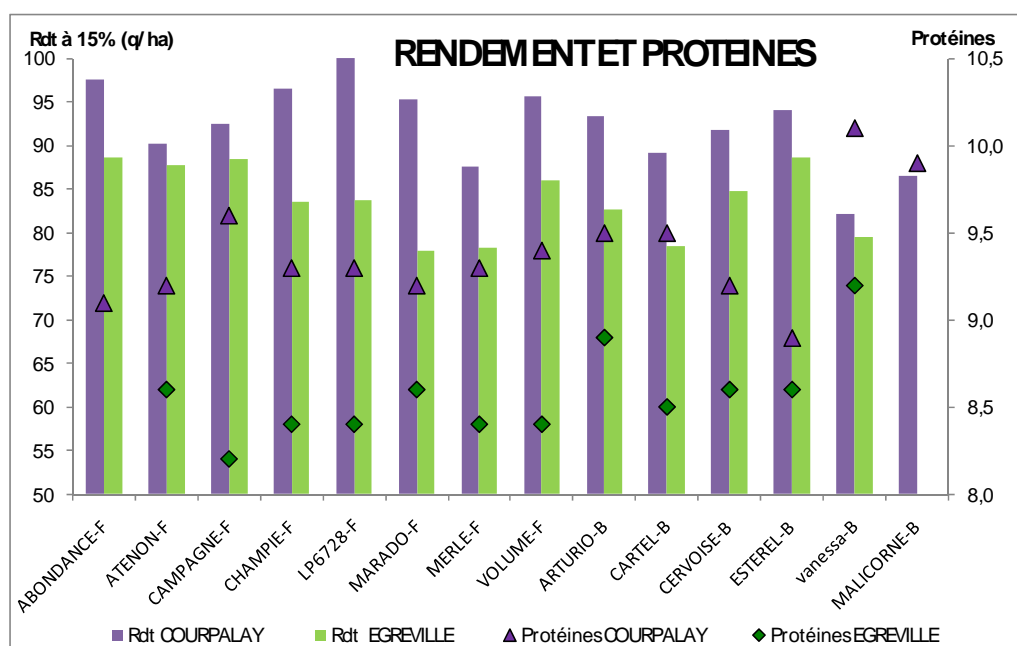
✓ Description de nos essais en raisonné

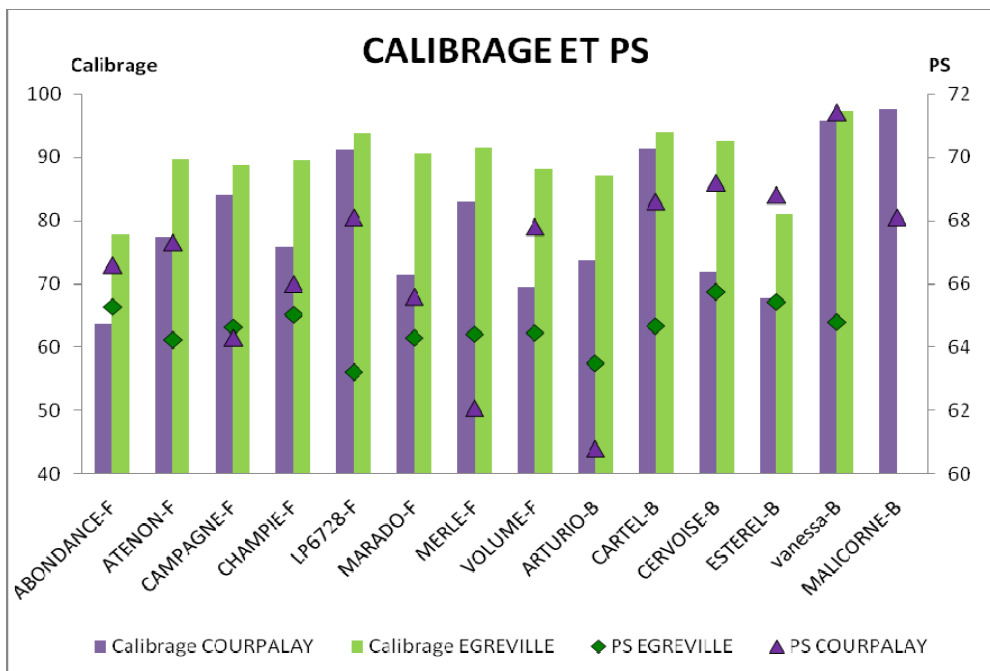
	COURPALAY	EGREVILLE
Objectif de rendement	85 q/ha	80 q/ha
Date semis	13 octobre	14 octobre
Densité de semis Escourgeon	260 grains/m ²	240 grains/m ²
Densité de semis Orge hiver	290 grains/m ²	270 grains/m ²
Désherbage	10/11 : CLORTOSINT 3,6 l (= 1800 g de chlortoluron)	05/09 : MISSILE 360 1,21 l + U46D 0,91 l
	23/03 : BAGHERA 1,48 l	05/11 : FOXPRO D+ 0,36 l + MATIN EL 2,38 l
	15/04 : BOFIX 2,5 l	11/12 : FOXPRO D+ 0,29 l
Fongicides	14/04 : ZENIT 0,4 l	14/04 : JOAO 0,14 + VIRTUOSE 0,21
	30/04 JOAO 0,4 l + TWIST 0,14	30/04 : BELL 0,631 l + AMISTAR 0,14 l
Régulateur	14/04 : MEDAX TOP 0,6 l	14/04 : CYBELE 0,43 l
	23/04 : IKAR 0,29 l	30/04 : CYBELE 0,19 l
Azote	RSH : 32 U - Conseil : 166 U	RSH : 67 U - Conseil : 140 U
	22/02 : 50 U en 21-13-0 + 17SO ₃ 30/03 : 60 U solution N 06/04 : 55 U ammonitrate Total = 165 U	19/02 : 58 U solution 18/03 : 80 U solution Total = 138 U

✓ Variétés testées

Brassicoles	Fourragères
ARTURIO, CARTEL, CERVOISE, ESTEREL, Vanessa	ABONDANCE, ATENON, CAMPAGNE, CHAMPIE, LP6728 ; MARADO, MERLE, VOLUME

✓ Synthèse des 2 essais





Les brassicoles

- ESTEREL arrive en tête devant les fourragères en sols superficiels et c'est le premier brassicole à Courpalay.
- L'orge à 2 rangs Vanessa se fait dépasser par les calibrages de MALICORNE (Courpalay), tandis que CARTEL se tient dans les 2 types de sols.
- Les PS de CARTEL et ESTEREL sont bons quel que soit le site.
- Toutes les variétés ont des teneurs en protéines bien inférieures à 11,5%.

Les fourragères

- Le rendement de LP6728 arrive en tête en sols profonds contre ESTEREL en sols superficiels. ABONDANCE obtient sa 2^{ème} place en toutes situations.
- En calibrage, MARADO dépasse l'orge à 2 rangs Vanessa à Egreville, mais elle est aussi la moins productive.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

